



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-066

Objet :

Budget du service de la Régie d'Electricité de la commune.

Compte Administratif 2018.

Affectation du résultat de la section d'exploitation

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie.

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à DEHAIL Francine - LEROY Annie à FALZON Serge - SANCHEZ Marie-Hélène à COLOMBIER François - BIESSE Frédérique à DURAND Véronique - VAILHE Bruno à LABEUR Martine – BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice – PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel – DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à GOMEZ René.

Absents : SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine.

Convocation du 18 juin 2019.

Mme SOREL Joëlle est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2018.

La section d'Investissement présente un Excédent de clôture de : 183 273.12 €
La section d'Exploitation présente un Excédent de clôture de : 1 758 699.26 €

Et propose l'affectation de l'excédent d'exploitation comme suit :

* 1 530 928.45 € en Section d'Exploitation au 002/Recettes
* 227 770.81 € en Section d'Investissement au 1068

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil Municipal par **27 voix POUR (unanimité)**

✓ **ACCEPTE** les propositions énoncées.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20190627-DEL2019-066-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019